

DROIT DU TRAVAIL

Non-respect du Smic : Auchan poursuivi par 1.600 salariés

Alors qu'[Auchan](#) comparait jeudi au tribunal de Pontoise, [accusé de sous-payer une quarantaine de ses employés du magasin de Cergy](#), la CFDT et la [CGT](#) ont révélé ce vendredi que leur cas n'était pas isolé : quelque 1.

En savoir plus

[Val-d'Oise : Champion également sur le banc des accusés](#)

600 salariés de toute la France poursuivent l'enseigne devant les prud'hommes pour non-respect du paiement du Smic.

Ce vendredi, une audience de conciliation devant le conseil des prud'hommes de Lannoy (Nord) s'est soldée par un échec. Une nouvelle audience sur le fond est prévue le 2 avril devant la même juridiction. Les salariés, soutenus par la CFDT et la CGT, reprochent à Auchan d'avoir violé les conventions collectives en retranchant de leur rémunération deux heures de temps de pause entre 2000 et 2007.

La CFDT : un manque à gagner de 3.000 à 4.000 euros pour chaque salarié

Alors que les conventions garantissaient jusqu'en 1999 une rémunération au Smic pour 37 heures travaillées plus deux heures de pause, Auchan a «digéré» ces deux heures dans le temps de travail effectif en profitant de la complexité des dispositions liées au passage aux 35 heures, selon Guy Laplatine, délégué central CFDT.

L'inspection du travail de Lille a confirmé l'infraction en 2004 et la CGT, puis la CFDT, ont poursuivi Auchan devant le tribunal de grande instance de Lille, qui devrait statuer d'ici la fin de l'année. Auchan a rectifié le tir depuis et les salariés sont actuellement payés 36 heures 45. Cette «tambouille machiavélique», pour laquelle d'autres enseignes de la grande distribution ont été condamnées, selon délégué central CFDT, a entraîné un manque à gagner de 3.000 à 4.000 euros pour chaque salarié concerné.